



MODE D'EMPLOI

pour votre
raccordement
au réseau
d'électricité*



Comment raccorder votre habitation ou votre local professionnel



Puissance inférieure ou égale à 36 kVA

En Corse, dans les DOM et dans les COM de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Ouessant, Sein, Molène et Chausey.



SOMMAIRE

La prestation de raccordement : vue d'ensemble	4
Répertoire des accueils raccordement d'électricité d'EDF	8
Votre demande de raccordement	10
L'étude technique.....	11
Les travaux et la préparation de la mise en service.....	12
• Branchement de type 1	
• Branchement de type 2	
Bon à savoir.....	18

→ Qu'est-ce qu'un raccordement ?

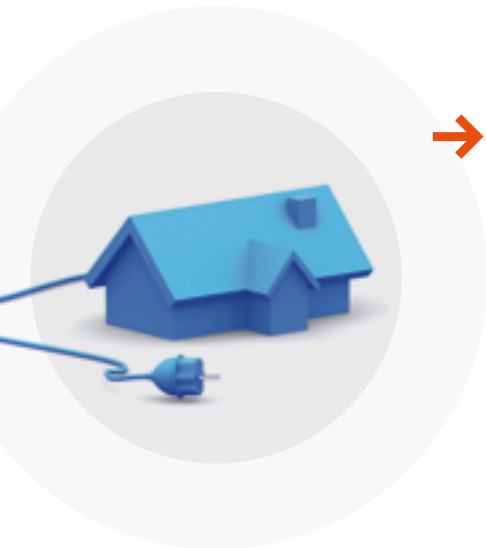
Le raccordement est une prestation technique réalisée en totalité ou partiellement par EDF : elle comporte systématiquement le branchement entre votre installation électrique intérieure et le réseau public de distribution, et nécessite parfois une extension du réseau pour permettre ce branchement.

● QUI RÉALISE LE RACCORDEMENT ?

EDF ou l'autorité concédante est maître d'ouvrage, selon les zones, des travaux d'extension au réseau de distribution publique. EDF assure la réalisation des travaux de branchement. EDF peut confier les travaux de raccordement sous sa maîtrise d'ouvrage, réseau et branchement, à des entreprises qualifiées. Les travaux sur votre installation électrique intérieure sont à réaliser par votre électricien conformément à la norme NF C 15-100. Votre installation électrique intérieure commence aux bornes de sortie du disjoncteur de branchement, en direction de votre installation électrique intérieure. Le disjoncteur de branchement et le compteur ne font pas partie de votre installation électrique intérieure.

● Pourquoi les délais de raccordement varient-ils ?

Les délais de raccordement varient selon la nature des travaux à réaliser. Ils sont plus longs si une extension du réseau public de distribution est nécessaire, c'est-à-dire un allongement ou un renforcement du réseau. Dès que vous obtenez votre autorisation d'urbanisme (en général un permis de construire), connectez-vous au Portail Raccordement ou contactez-nous pour anticiper votre demande de raccordement.



→ Vous souhaitez vous raccorder au réseau de distribution d'électricité, ce mode d'emploi est fait pour vous. Il concerne tous les raccordements individuels.

L'accueil raccordement électricité de votre département (reportez-vous au répertoire en pages 6/7) répondra à vos questions et orientera votre demande pour d'autres situations telles que : division de votre logement, immeubles, branchement pour votre chantier.

Afin de réaliser ce raccordement dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de bien suivre les différentes étapes présentées dans ce mode d'emploi. Celui-ci vous aide aussi à préparer la mise en service de votre installation électrique.

Que me facture EDF pour mon raccordement ?

Les frais de raccordement sont pris en partie en charge par le tarif d'acheminement de l'électricité. Pour la part non couverte par ce tarif, EDF vous facture une contribution. Celle-ci est calculée selon un barème approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie.

La collectivité contribue le cas échéant aux travaux d'extension.



La prestation de raccordement: vue d'ensemble

1 Déposez votre demande de raccordement sur <https://portail-raccordement.edf.fr>

Vous avez toujours la possibilité de déposer votre demande hors Portail, dans ce cas, rapprochez-vous de votre Accueil Raccordement.

2 EDF prend en compte votre situation pour étudier votre demande de raccordement.**3 EDF vous envoie le devis de raccordement dès la validation de votre demande.****Délai d'envoi du devis :**

10 jours dans le cas général, ce délai pouvant s'étendre à 3 mois selon la nature des travaux nécessaires, après validation de votre dossier (dossier reçu complet), EDF vous informe du résultat de votre étude de raccordement, solution et propositions. Si besoin EDF vous contacte pour convenir d'un rendez-vous avec un technicien pour valider la solution technique et préciser la nature des travaux à effectuer.

4 Vous adressez à EDF :

- votre acceptation qui se traduit par la signature électronique du devis,
- le paiement en ligne (virement ou carte bancaire) du devis.

5 EDF réalise ou fait réaliser les travaux.**Délai de réalisation des travaux :**

6 semaines à 4 mois après accord et paiement. Ce délai est indicatif et dépend du temps nécessaire à l'obtention des autorisations administratives et de la nécessité éventuelle d'une extension de réseau.

**6 Vous adressez à EDF :
Pour votre demande de mise en service**

- l'attestation CONSUEL de conformité de votre installation électrique,
- l'attestation de bon achèvement des travaux à votre charge.

7 EDF valide ces deux documents.**8 Vous devez contacter le service client d'EDF pour mettre en place votre contrat de fourniture d'énergie.****9 EDF réalise la mise en service.****Délai de mise en service (à titre indicatif) :**

10 jours ouvrés à réception des éléments demandés.

* Vous pouvez vous faire assister par une personne autorisée, ou choisir un mandataire qui effectuera les démarches en votre nom (voir page 16).



RÉPERTOIRE DES ACCUEILS RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ D'EDF

➔ **Vous pouvez effectuer votre demande en ligne
sur le site** <https://portail-raccordement.edf.fr>



EDF MARTINIQUE

Agence Accueil Études Raccordement Service raccords

Immeuble Cascades – Place François Mitterrand, BP 1103
97248 Fort-de-France – Cedex
Courriel : sei-martinique-raccords@edf.fr

Accueil téléphonique

Tél. : 05 96 59 28 01
Du lundi au vendredi de 7h à 12h



EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

Agence Raccordement

*Guadeloupe Continentale, La Désirade, Marie-Galante, les Saintes,
Saint-Martin & Saint Barthélemy*

Domaine Accompagnement Client

Technopole Audacia
Morne-Bernard
97122 BAIE-MAHAULT

Accueil téléphonique

Tél. : 05 90 82 67 00
Mardi et jeudi de 8h à 12h



EDF ÎLE DE LA RÉUNION

Agence Raccordement Électricité

4 rue Eliard Laude - CS 61069

97829 Le Port - Cedex 9

Courriel : sei-reunion-raccordement@edf.fr

Accueil téléphonique

Tél. : 02 62 42 81 60

Du lundi au vendredi de 8h à 12h



EDF GUYANE

Guichet raccordement

Boulevard Nelson Madiba Mandela, BP 6002

97306 Cayenne - Cedex

Courriel : sei-guyane-raccordements@edf.fr

Accueil téléphonique

Tél. : 05 94 39 64 60

Du mardi au jeudi de 8h à 13h



EDF CORSE

Accueil Raccordement Électricité

Rue Marcel Paul

20407 Bastia - Cedex

Courriel : sei-corse-ard@edf.fr

Accueil téléphonique

Tél. : 09 69 32 25 20

Du lundi au vendredi de 8h à 12h



EDF ÎLES DU PONANT

Accueil Raccordement Électricité

195 rue Ernestine de Tremaudan BP 10017

29801 Brest Cedex

Courriel : edf-sei-ilesduponant@edf.fr

ÉTAPE 1

Votre demande de raccordement

→ IL S'AGIT DU DOSSIER À INITIER EN LIGNE SUR LE PORTAIL RACCORDEMENT [HTTPS://PORTAIL-RACCORDEMENT.EDF.FR](https://portail-raccordement.edf.fr)

- À défaut, un formulaire de demande à télécharger en ligne ou à demander à votre conseiller EDF.

Si nécessaire, EDF prend contact avec vous pour clarifier certains points et assurer la validation définitive de votre demande.

C'est sur la base de cette demande et des informations transmises qu'EDF va réaliser son étude technique et chiffrer les travaux nécessaires.

Pour joindre EDF, consultez le répertoire des Accueils Raccordement Électricité (pages précédentes) et sélectionnez l'accueil du territoire où se situe votre projet.

→ POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE

Les documents nécessaires et obligatoires pour constituer votre demande de raccordement sont spécifiés sur le Portail Raccordement et dans le formulaire papier.

Informations clés qui vous seront demandées pour traiter au mieux votre demande de raccordement (liste non exhaustive) :

- 1** - La localisation de votre chantier et vos coordonnées : cela nous permet de vous identifier et de vous joindre en cas de besoin. Indiquer si possible le nom et les coordonnées de votre voisin le plus proche déjà raccordé au réseau EDF.
- 2** - La copie de votre Autorisation d'Urbanisme ou un certificat de non-opposition (en général un permis de construire) et son numéro, indispensables pour prendre en compte votre demande.
- 3** - La puissance de raccordement : c'est la puissance maximale que vous pourrez souscrire. EDF, votre électricien installateur, votre bureau d'études, votre architecte, votre constructeur de maison individuelle ou votre maître d'œuvre vous aideront à déterminer la puissance nécessaire et vous indiqueront si vos équipements électriques nécessitent une alimentation en triphasé.
- 4** - La confirmation des travaux sur votre propriété que vous souhaitez prendre directement en charge : aménagement d'une tranchée et pose de fourreaux.
- 5** - La date de mise en service.

ÉTAPE 2

La signature et le paiement du devis

→ SUR LA BASE DE VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT VALIDÉE, EDF VOUS ADRESSE UN DEVIS DE RACCORDEMENT COMPRENANT :

- la description des travaux de raccordement, et le montant de la contribution qui vous est demandée directement. Nous reprendrons contact avec vous dans le cas où des travaux d'extension sont nécessaires ;
- l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux qui démarre à la date de votre acceptation et de votre règlement ;
- les coordonnées de votre interlocuteur pour le déroulement des travaux, l'accueil raccordement électricité reste toujours à votre disposition ;
- la description des travaux qui sont de votre responsabilité.

→ L'ÉTUDE TECHNIQUE :

Si besoin, vous serez contacté(e) par un technicien qui vous fixera un rendez-vous d'étude terrain et vous précisera sur le chantier la teneur des travaux que vous aurez à mettre en œuvre.



Ce devis doit être signé électroniquement via le Portail Raccordement lorsque votre demande a été initiée en ligne. Le paiement s'effectue à l'étape suivante, toujours dans le Portail Raccordement, et permet à EDF de lancer les travaux.

En combien de temps recevrai-je mon devis ?

Si le réseau existant peut délivrer la puissance que vous demandez, EDF vous adresse un devis au maximum 10 jours ouvrés après validation de votre dossier. Si le réseau existant ne peut délivrer cette puissance, ou s'il doit être prolongé, une étude complémentaire est nécessaire. Un courrier/courriel adressé sous 10 jours vous en informe et vous indique le délai d'envoi du devis (6 semaines maximum). Le cas échéant, EDF vous informe que votre dossier a été transmis au service de l'autorité concédante maître d'ouvrage des travaux.

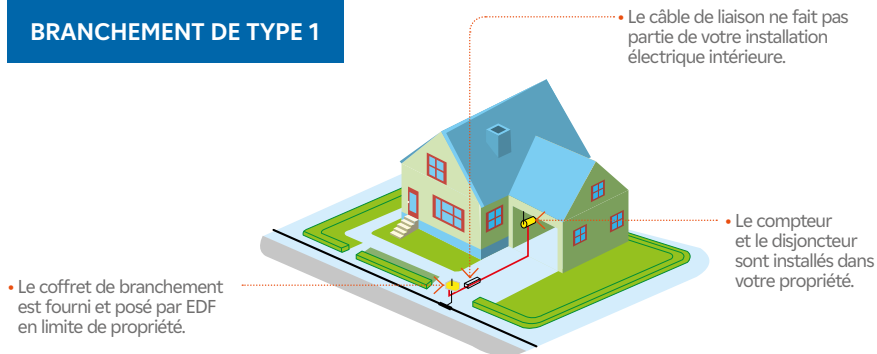
ÉTAPE 3

Les travaux et la préparation de la mise en service

La conception et la réalisation des ouvrages de branchement doivent être conformes à la norme NF C 14-100 (traduite dans le Guide Pratique SEQUELEC fiche N°5 disponible sur le site internet d'Enedis).

Il existe deux types de branchement, selon la distance entre le futur coffret de branchement situé à la limite de votre propriété et votre tableau de répartition.

BRANCHEMENT DE TYPE 1



LORSQUE LA LONGUEUR DU CÂBLE DE BRANCHEMENT EN ZONE PRIVATIVE EST INFÉRIEURE À 30 MÈTRES TOUT EN RESPECTANT LES SEUILS ADMISSIBLES DE CHUTE DE TENSION DANS LE BRANCHEMENT

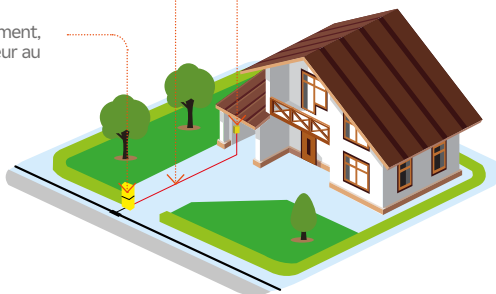
Le coffret de branchement est installé en limite du domaine public. Le câble électrique EDF est enterré sous fourreaux dans votre terrain.

Le disjoncteur et le compteur sont installés sur le panneau de contrôle dans votre construction, à proximité de votre tableau de répartition, lui-même situé dans votre Gaine Technique Logement (GTL).

Le point de livraison est situé aux bornes de sortie se trouvant en aval du disjoncteur.

BRANCHEMENT DE TYPE 2

- Le câble électrique de liaison fait partie de votre installation électrique intérieure.
- Double coffret de branchement, avec compteur et disjoncteur au dos.
- L'interrupteur de coupure d'urgence à proximité du tableau de répartition posé par votre électricien.



LORSQUE LA LONGUEUR DU CÂBLE DE BRANCHEMENT EN ZONE PRIVATIVE EST SUPÉRIEURE À 30 MÈTRES, OU POUR LE RESPECT DES CHUTES DE TENSION DANS LE BRANCHEMENT

En plus du coffret de branchement, un deuxième coffret comprenant le compteur et le disjoncteur doit être installé dans le terrain d'assiette du projet. Le point de livraison est situé aux bornes de sortie se trouvant en aval du disjoncteur.

- Reportez-vous page 15 pour le détail des travaux à réaliser.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

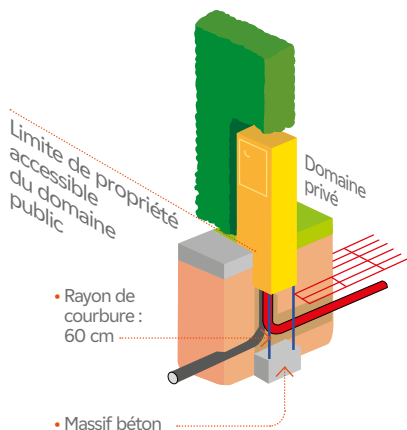
Pour les branchements de type 1, comment réaliser les travaux de terrassement (tranchée et fourreau) dans votre propriété ?

Au moment de votre demande de raccordement, si vous avez signalé votre décision de réaliser les travaux de terrassement et de construction de la dérivation individuelle en propriété privée, reportez-vous aux pages suivantes de ce mode d'emploi. Elles précisent les règles à respecter pour effectuer ces travaux. Le cas échéant, vérifiez auprès de votre constructeur que cette prestation est prise en charge dans le cadre de sa mission. Ces travaux sont indispensables pour raccorder votre habitation ou votre local professionnel.

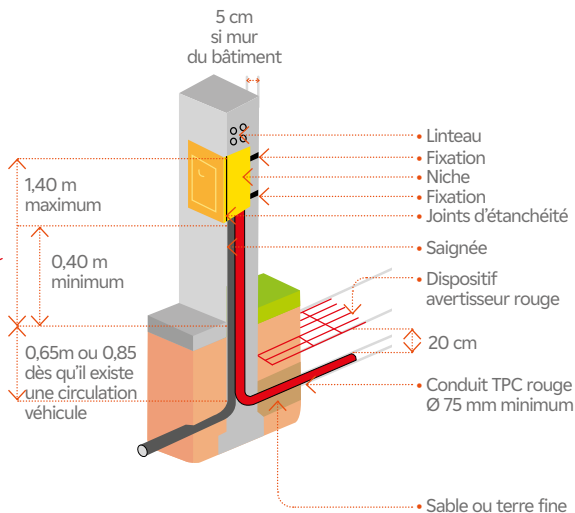
BRANCHEMENT DE TYPE 1

• Détail des travaux EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

Implantation du coffret de branchement
en clôture de type haie



Implantation du coffret de branchement
apposé sur un mur de la propriété



→ CE QUE FAIT EDF

- Installer un coffret électrique de branchement sur socle, si votre limite de propriété est matérialisée par une clôture.
- S'il s'agit d'un mur existant, l'encastrement du coffret peut être réalisé par EDF, si vous en faites la demande.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Au moment de votre demande de raccordement, matérialisez sur le plan de masse transmis avec votre demande les limites de propriété et les futures voies de circulation (portail, chemin, etc.).

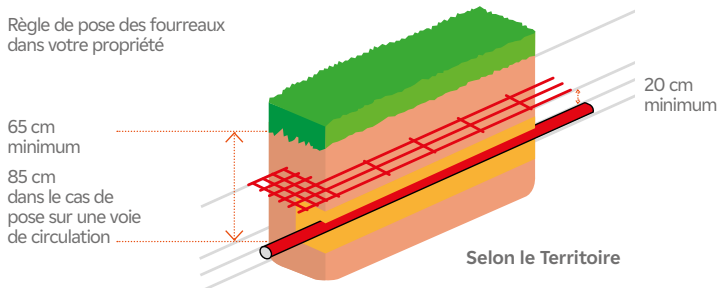
S'il s'agit d'une clôture :

- Prévoir un espace libre d'au moins 1 cm tout autour du coffret de branchement sur socle ainsi qu'un accès libre à la face avant de cette borne.
- EDF recommande la pose d'une enveloppe préfabriquée (renseignement auprès d'EDF).
- Choisir un endroit où le coffret de branchement sur socle sera à l'abri des chocs.
- Le coffret de branchement sur socle ne doit pas être utilisé comme point de fixation de grillage ou de tout autre accessoire de clôture.
- Prévoir une aire de dégagement plane sans obstacle, d'au moins 70 cm sur 70 cm devant le coffret de branchement sur socle.

S'il s'agit d'un mur existant :

- Ce mur doit être solide, avec une paroi donnant sur le domaine public.
- Vous devez réaliser une niche dont les dimensions vous seront précisées par EDF.
- Le coffret ne doit pas être utilisé comme coffrage, ni supporter un mur.
- Le coffret doit être fixé verticalement, à l'aide de vis uniquement aux endroits prévus ; il ne peut pas être percé ailleurs, ni collé.

LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT



OPTION 1

→ CE QUE FAIT EDF

Approvisionner et faire passer un câble électrique à l'intérieur du fourreau et obturer ce fourreau à l'intérieur de l'habitation. Ce câble est fourni et posé par EDF.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Poser un fourreau de diamètre 75 mm dans une tranchée de 65 ou 85 cm de profondeur minimum avec un grillage rouge posé à 20 cm au-dessus du fourreau.
- Ce fourreau doit arriver impérativement à l'aplomb de la Gaine Technique Logement (GTL) et ne doit pas traverser les parties sanitaires.

OPTION 2

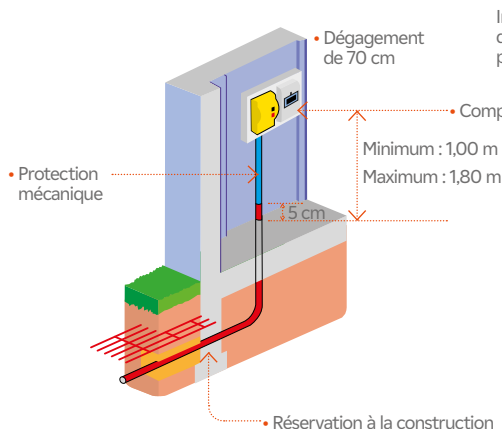
→ CE QUE FAIT EDF

- Réceptionner l'ouvrage et le mettre en service.
- Poser un fourreau de diamètre 75 mm dans une tranchée de 65 cm de profondeur minimum avec un grillage rouge posé à 20 cm au-dessus du fourreau.
- Ce fourreau doit arriver impérativement à l'aplomb de la Gaine Technique Logement (GTL) et ne doit pas traverser les parties sanitaires.
- Approvisionner et faire passer un câble électrique conforme à la NF C 14-100 à l'intérieur du fourreau et obturer ce fourreau à l'intérieur de l'habitation.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Garantir à EDF un accès à l'aplomb de la Gaine Technique du Logement (GTL) sans traverser les parties sanitaires.

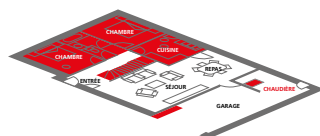
DANS VOTRE HABITATION OU VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL



Implantation du compteur et disjoncteur dans votre habitation ou votre local professionnel

Le panneau de contrôle doit être implanté dans les emplacements autorisés

Emplacements interdits
(en rouge sur le dessin)



OPTION 1

liaison réalisée par EDF

→ CE QUE FAIT EDF

1 - EDF réalise la dérivation individuelle.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

2 - Vous devez prévoir avec votre électricien de disposer votre Gaine Technique Logement (GTL) dans un emplacement autorisé et compatible.

Le disjoncteur client fourni et posé par EDF a sa place dans la GTL qui est prévue à cet effet. La GTL, le disjoncteur ne doivent pas être installés dans la cuisine, la salle de bains, les WC, les placards, les chambres, l'escalier ou à proximité de la chaudière.

3 - Le disjoncteur doit être facilement accessible et son accès doit être maintenu dégagé.

4 - La paroi sur laquelle est fixée la GTL doit être incombustible et ne doit pas être exposée aux vibrations ; elle est constituée de préférence par un mur, ou, dans le cas d'une cloison, des dispositions doivent être prises pour en assurer sa rigidité.

OPTION 2

dérivation individuelle préparée par votre électricien

→ CE QUE FAIT EDF

1 - Approvisionner et faire passer un câble électrique à l'intérieur du fourreau.

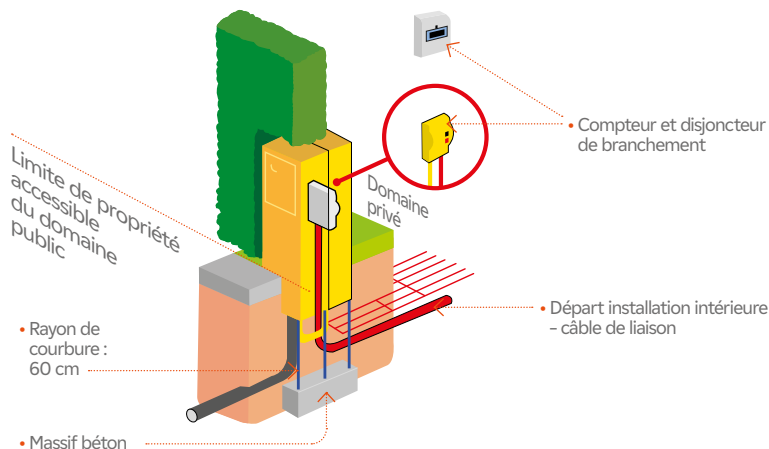
2 - Installer l'appareil de comptage et de protection sur le panneau de contrôle situé dans la Gaine Technique Logement (GTL).

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

3 - Réaliser la pause du fourreau.

BRANCHEMENT DE TYPE 2

• Détail des travaux EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC



→ CE QUE FAIT EDF

- Installer deux coffrets. Le compteur et le disjoncteur sont situés dans le deuxième coffret au dos du coffret de branchement à l'intérieur de votre propriété.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Au moment de votre demande de raccordement, matérialisez sur le plan de masse transmis avec votre demande les limites de propriété et les futures voies de circulation.

S'il s'agit d'une clôture :

- EDF conviendra avec vous de l'emplacement idéal du coffret de branchement.
- Prévoir un espace libre d'au moins 1 cm tout autour du coffret de branchement sur socle ainsi qu'un accès libre en face avant pour permettre une intervention d'EDF en toute sécurité.

S'il s'agit d'un mur déjà existant, reportez-vous aux explications page 13.

- Prévoir les travaux pour raccorder dans votre propriété votre installation électrique à l'interrupteur de coupure d'urgence que votre électricien doit installer dans votre habitation ou votre local professionnel.
- Prévoir la fourniture et la pose du câble de liaison entre le disjoncteur et votre tableau de répartition. Cette liaison fait partie de votre installation électrique intérieure.

BON À SAVOIR

→ Vous faire assister ou représenter

- Un professionnel (architecte, installateur, bureau d'études, etc.) peut, si vous l'autorisez, vous assister dans vos démarches et avoir accès aux informations concernant le déroulement de votre raccordement auprès d'EDF.
- Vous avez également la possibilité de mandater un professionnel pour effectuer en votre nom et pour votre compte les démarches et le suivi nécessaires auprès d'EDF.

→ La réalisation des travaux

- Après votre signature électronique et votre paiement en ligne, EDF programme la réalisation des travaux.
- Lorsque les travaux de raccordement nécessitent une ouverture de la voirie publique, EDF se charge des demandes d'autorisations administratives. Les délais nécessaires pour obtenir ces autorisations sont pris en compte par EDF pour vous proposer la date de réalisation des travaux de raccordement.
- Si EDF a besoin d'accéder à l'intérieur de votre maison le jour du branchement, nous vous en informerons et prendrons rendez-vous avec vous.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Qui effectue le branchement ?

EDF est maître d'ouvrage des travaux de raccordement.

EDF peut confier les travaux de raccordement à des entreprises prestataires qualifiées qui interviennent pour son compte.

Quel est le rôle de mon électricien ?

Son intervention se situe à l'intérieur de votre propriété. Elle est complémentaire de celle d'EDF. Votre électricien est chargé de réaliser votre installation électrique intérieure et de s'assurer de sa conformité aux réglementations en vigueur (norme NF C 15-100). À ce titre, il doit vous délivrer une attestation de conformité, indispensable pour la mise en service. La prestation de votre électricien concerne également le circuit électrique qui traverse votre propriété, si votre branchement est de type 2, et suivant l'option choisie, éventuellement les travaux de dérivation individuelle en propriété privée qui vous incombent.

→ Transmettre son attestation de conformité à EDF (CONSUEL)

- Pour effectuer la mise en service de votre raccordement, EDF aura impérativement besoin de votre attestation de conformité. Cette attestation est à transmettre *via* le Portail Raccordement. Ce document certifie que votre installation électrique intérieure est conforme aux normes en vigueur (normes de sécurité électrique NF C 15-100).
- Cette attestation est établie par vos soins puis vérifiée par le Comité national pour la sécurité des usagers de l'Électricité (CONSUEL www.consuel.com), qui y appose son visa. Votre électricien peut s'en charger ou vous aiguiller dans la démarche.
- Il existe deux modèles d'attestation, l'une pour les habitations, l'autre pour les locaux professionnels.

→ www.consuel.com



→ Transmettre l'attestation de fin de travaux client

- Lors de votre demande de raccordement vous avez opté pour prendre en charge une partie des travaux sur votre propriété (réalisation des tranchées, pose de fourreaux, etc). Transmettre *via* le Portail Raccordement l'attestation indiquant le parfait achèvement de ces travaux réalisés par vos soins.





EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
Capital de 2 084 809 296,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

Direction des systèmes
énergétiques insulaires
Tour EDF
20, place de La Défense
92050 Paris La Défense

www.edf.fr

Origine 2021 de l'électricité fournie par EDF :
76,9 % nucléaire, 8,6 % hydraulique, 5,9 % autres
énergies renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz,
0,4 % fioul, 0,4 % autres fossiles.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

